

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 3 novembre 2020 à 19 h, à huis clos, à la salle du conseil au 21, Place Mauriac de Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière,

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-11-201

Il est proposé par

, appuyé par

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR :

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

Résolution 2020-11-202

Il est proposé par

, appuyé par

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 soit adopté tel que soumis.

1.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

La directrice générale procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes qui en ont fait la demande par courriel, internet ou téléphone.
--

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2020-10-170

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de septembre 2020 totalisant la somme de 186 872,28 \$, en plus des salaires versés au montant de 59 116,62 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

D	9391-8464 Québec inc.	Remboursement de taxes - démolition	171,15 \$
I	Buropro Citation	Fournitures de bureau - HDV	120,69 \$
R	Cain Lamarre	Hon.prof. - Divers dossiers	1 146,89 \$
D	Caisse Desjardins de St-Hyacinthe	Paiement 2020 - Immeuble du 151 Gabriel	68 750,00 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - août 2020	4 071,11 \$
D	Diesel Mobile	Entretien génératrice - caisse	117,94 \$
I	Financière Manuvie	Assce collective - octobre	3 440,11 \$
D	Global Payments	Frais terminal - août	35,21 \$
I	Hydro-Québec	151 rue Gabriel (caisse)	485,88 \$
I		21 Place Mauriac	656,20 \$
D	Les Immeubles CGF	Remboursement de taxes - démolition	598,34 \$
R	Loisir et Sport Montérégie	Adhésion 2020-2021	97,32 \$
D	Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants, café	34,50 \$
D	Megaburo inc.	Frais copies	450,71 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - août 2020	12 173,93 \$
D-I	MRC Les Maskoutains	Mise à jour du rôle d'évaluation	829,50 \$
D	Produits Beta Petrochemie	Produits nettoyants	151,71 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - août 2020 (taux réduit)	3 376,29 \$
I		DAS - août 2020 (taux régulier)	759,76 \$
D	Seao-Constructo	Avis - réaménagement du 151 rue Gabriel	98,37 \$
D	Sercost	Diverses affiches (covid-19) HDV	86,24 \$
D	Serres Beauregard (Les)	Achat de semences - Jardi-Boire	393,52 \$
I	Société canadienne des postes	Médiaposte - Covid et Fadoq	153,30 \$
I	Sogetel	Frais téléphone - HDV	495,10 \$
D	Vadnais Claude	Remboursement diner dir.-gén. et maire	40,99 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - juillet	50,00 \$

BIBLIOTHÈQUE

I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$
---	---------	-----------------	----------

LOISIRS

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement septembre	11 255,00 \$
---	--------------------	--	--------------

SERVICE INCENDIE

D	Buropro Citation	Fournitures de bureau	34,38 \$
D	Centre de Rénovation A.L.	Changement de cadenas pour les 4 points d'eau	272,09 \$
D	Demers Jean-François	Remboursement achats - serv. Incendie	184,84 \$
D	Daviau Mario	Remb. achat de pièces - incendie	102,92 \$
D	Donais & fils	Chaine maille pour panneau "brulage en cours"	12,28 \$
R	Educ Expert	Formation pompier 1 pour 3 apprenants	14 859,37 \$
I	Extincteurs Milton senc	Recharge et entretien des cylindres d'air	166,71 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	411,28 \$
D	Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau - pompiers	19,34 \$
I	Municipalité de St-Dominique	2 entraides incendie	218,05 \$
I	Sogetel	Frais tél. - caserne	34,49 \$

URBANISME

D	Batteries Expert St-Hyacinthe	Rempl. batterie de sécurité - ordi inspectrice	36,74 \$
D	Rondeau Janie	Frais de dépl. - inspections	162,00 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

R	André Paris inc.	Fauchage 2e coupe - routes mun. et routes MTQ	4 955,43 \$
D	Atelier de soudure St-Liboire	Matériaux pour clôture des puits	24,00 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	247,00 \$
R	Bi-eau Santé	Plan livraison d'eau - garage	25,00 \$
R	Bisson Service	Pompe de réserve pour les puits	3 898,17 \$
D	Centre de rénovation A.L.	10 Cadenas - travaux publics	171,89 \$
I	Chemtrade Chemicals Canada	Sulfate ferrique - usine d'épuration	3 744,82 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Matériaux pour réparer clôture - aqueduc	17,29 \$
D	Diesel Mobile 2000	Filtres à air pour la pépîne	111,25 \$

D	Donais & Fils inc.	Équipement - travaux publics	44,87 \$
D	Elec-Tro	Appel de service - Poste Lacroix	551,88 \$
I	Eurofins Environex	Analyses eaux usées et eau potable	793,32 \$
D	Groupe Maska inc.	Courroies pour usine d'eau potable	21,80 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public	399,67 \$
I		105 Lacroix, 110 Tsse Bagot, 11 Lemonde	3 973,68 \$
I		150 rue Morin, 214 Route Quintal	677,35 \$
R	JU Houle	Entretien réseau pluvial et sanitaire	1 776,77 \$
D	Laferté Centre de Rénovation	Produits pour entretien terrain	9,53 \$
R	Laforest Nova Aqua	Supervision travaux au puits no. 1	963,61 \$
R-D	Lawson Products	Équipement de sécurité, outils etc.- voirie	3 349,17 \$
D	Marché Sylvain Martel	Café, lait - voirie	29,17 \$
D	Moreau Antonio inc.	Vêtements de travail - P. Perazzo	104,34 \$
D	MRC Les Maskoutains	Hon.prof. - pavage Gosselin et Godère	368,00 \$
R	Outils Pierre Berger	Remplacement d'une lame pour scie	274,78 \$
R	Pavages Maska inc.	Pavage Godère, Gosselin - dernier paiement	8 747,13 \$
R	Paysagement Benoit & Frères inc.	Entretien des gazons - versement 5	1 695,88 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	392,51 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - août	9 896,47 \$
I		Recyclage et organique - août	9 283,12 \$
R		Vidange installation septique	168,70 \$
R	Simo Management inc.	Mesure de boues (étangs)	2 529,45 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et intern. garage,eau potable, eaux usées	488,36 \$
I	Ultramar	Carburant	208,91 \$
D	Wurth	Équipements de sécurité - travaux publics	232,97 \$
D	Yergeau J.P.Automobile	Entretien du F150 - voirie	107,25 \$
		TOTAL DES FACTURES PAYÉES	186 872,28 \$
I	Salaires versés	mois de septembre	59 116,62 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-10-171

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 1 856,91 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

André Paris inc.	Débroussaillage Rang St-Georges (MTQ) (non-inclus dans la résolution)	1 580,91 \$
MRC des Maskoutains	Honoraires prof. - Pavage Gosselin, Godère	276,00 \$

TOTAL DES FACTURES À PAYER 1 856,91 \$

3.3 Règlement d'emprunt #322-20 travaux pavage rue Adrien-Girard

RÈGLEMENT NUMÉRO 322-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-18 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE ADRIEN-GIRARD, AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ AU MONTANT TOTAL DE 105 379 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS ET IMPOSANT UNE COMPENSATION AFIN DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liboire doit modifier l'annexe B du règlement 303-18 décrétant des travaux de pavage sur la rue Adrien-Girard, autorisant un emprunt au fonds général de la Municipalité au montant total de 105 379 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt;

ATTENDU QU'UN nouveau lot a été créé et qu'une construction est présentement en cours;

ATTENDU QUE ce nouveau propriétaire devrait faire partie des contribuables pour rembourser l'emprunt des coûts effectués pour le pavage de ladite rue Adrien-Girard puisque les travaux bénéficieront à son lot nouvellement loti;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} septembre 2020 et qu'un projet du présent règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement d'emprunt #322-20 et de décréter ce qui suit :

ARTICLE 1 Modification de l'annexe « B-1 »

L'annexe B est modifiée et porte dorénavant le titre de Annexe B-1 pour y ajouter un nouveau lot portant l'adresse 2, rue Adrien Girard.

ARTICLE 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

3.4 Règlement #323-20 publication d'avis public

RÈGLEMENT NUMÉRO 323-20

RÈGLEMENT PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, le Code municipal a été modifié pour accorder aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics ;

ATTENDU que le conseil désire se prévaloir des articles 431 et des articles suivants du Code municipal en adoptant un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Liboire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 1^{er} septembre 2020 ;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté à la séance du 1^{er} septembre 2020 :

ATTENDU que le projet de règlement a été mis à la disposition du public, lequel a pu en obtenir copie au moins deux jours avant son adoption ;

ATTENDU que le l'objet et la portée de ce règlement sont de déterminer les modalités de publication de l'ensemble des avis publics de la municipalité et que les coûts de publications des avis publics seront assumés à même les fonds généraux de la municipalité et que par conséquent, ce règlement ne prévoit aucune dépense, aucun mode de financement, ni aucune modalité de remboursement ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #323-20 et de décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement s'applique à tous les avis publics devant être publiés en vertu de toute loi ou tout règlement régissant la Municipalité de Saint-Liboire.

Article 3

Tous les avis publics de la Municipalité de Saint-Liboire visés par l'article 2 sont publiés sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Liboire et affichés au bureau de la municipalité.

Article 4

Les avis requérant une publication dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité sont publiés dans une édition spéciale du journal Le Reflet, distribuée à l'ensemble de la population.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans les deux prochains dossiers et se retire des délibérations.

3.5 Mandat à l'ingénieur pour préparation du devis et appel d'offres pour prolongement des réseaux aqueduc et égout sur les rues Morin et Deslauriers

Résolution 2020-10-174

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour préparation du devis et appel d'offres pour le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers à Jean Beauchesne, ingénieur chez WSP pour un montant d'environ 6 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant est subventionné par le programme FIMEAU.

3.6 Mandat à l'ingénieur pour surveillance des travaux pour prolongement des réseaux aqueduc et égout sur les rues Morin et Deslauriers

Résolution 2020-10-175

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat surveillance des travaux pour le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers à Jean Beauchesne, ingénieur chez WSP pour un montant d'environ 67 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant est subventionné par le programme FIMEAU.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ces deux points.

3.7 Manuel de l'employé

Résolution 2020-10-176

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la version révisée du manuel de l'employé présenté plus tôt aux élus ce jour et d'autoriser monsieur le Maire et la directrice générale à signer le Manuel de l'employé version octobre 2020.

3.8 Bandes riveraines – entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines 2021-2026 – Adhésion

Résolution 2020-10-177

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-08-247 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 19 août 2020 à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, la municipalité de Saint-Liboire a reçu le ou vers le 08 septembre 2020, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, accompagné de l'avis retrouvé l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Liboire souhaite adhérer à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Liboire adhère à l'entente intitulé *Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et

D'AUTORISER le maire Claude Vadnais et la directrice générale France Desjardins à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire ; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

3.9 Appel de projets – soutien à la démarche MADA – Volet 1 demande collective

Résolution 2020-10-178

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés et le plan d'action de la MRC des Maskoutains ainsi que ceux des municipalités (MADA) doivent être actualisés puisqu'ils sont venus à échéance en 2019;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien à la réalisation de Politiques et de plans d'action en faveur des aînés (MADA) 2020-2021 du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et que ladite demande doit être acheminée avant le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de soutien technique offerte par le ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire désire participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action et désire mettre à jour sa Politique locale MADA et son plan d'action afférent, dont la coordination sera assurée par la MRC des Maskoutains;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la municipalité de Saint-Liboire à participer à la demande collective d'aide financière et technique auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et à demander le montant correspondant au maximum admissible de 8 000 \$ par municipalités participantes; et

D'AUTORISER la MRC à coordonner les travaux de mise à jour de la Politique régionale des aînés et du plan d'action afférent ainsi que de coordonner la réalisation de ceux-ci pour la municipalité de Saint-Liboire ; et

DE NOMMER monsieur Yves Winter, élu responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité de Saint-Liboire.

3.10 Achat et installations diverses pour l'immeuble – 151, rue Gabriel (informatique, bureautique, ameublement)

Résolution 2020-10-179 Informatique

Considérant l'éventuel déménagement du bureau municipal au 151, rue Gabriel et que des achats doivent être effectués pour informatique, bureautique, ameublement et autres ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, sur recommandation de notre directeur des travaux publics :

- D'octroyer le contrat d'achat et installation de matériel divers pour le branchement des ordinateurs, routeur, booster d'antenne et autre à Fusion Expert selon son offre au montant d'environ 3 584 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Résolution 2020-10-180 Bureautique

Considérant l'éventuel déménagement du bureau municipal au 151, rue Gabriel et que des achats doivent être effectués pour informatique, bureautique, ameublement et autres ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'achat de 2 téléviseurs au montant d'environ 2 000 \$ plus les supports requis ainsi que l'achat d'un ordinateur portable d'une valeur d'environ 1 000 \$ le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Résolution 2020-10-181 Ameublement et autres

Considérant l'éventuel déménagement du bureau municipal au 151, rue Gabriel et que des achats doivent être effectués pour informatique, bureautique, ameublement et autres ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat:

- D'un tableau blanc en verre au montant d'environ 400 \$
- D'une boîte postale au montant d'environ 612 \$
- De tables et chaises pour la nouvelle salle citoyenne au montant d'environ 5 000 \$ le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que certains articles seront subventionnés par le Fonds de Développement Rural.

Résolution 2020-10-182 Systèmes de sécurité

Considérant l'éventuel déménagement du bureau municipal au 151, rue Gabriel et que des achats doivent être effectués pour informatique, bureautique, ameublement et autres ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'achat et l'installation de tout l'équipement de système d'alarme intrusion, détection incendie et autres selon la soumission de Systèmes Christian Dion inc. au montant d'environ 14 401 \$ le tout plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.11 Facture progressive de Groupe MTKR – rénovation 151, rue Gabriel

Résolution 2020-10-183

Considérant la rénovation de l'édifice du 151, rue Gabriel par Groupe MTKR ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de ST Architectes, d'acquitter la facture progressive de Groupe MTKR pour rénovation de la bâtisse du 151, rue Gabriel au montant d'environ 50 294,99 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.12 Appui à la FQM – atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

Résolution 2020-10-184

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de

réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Entente intermunicipale plan d'aide mutuelle avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Résolution 2020-10-185

Considérant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie signée le 8 juin 2000 avec les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Upton ;

Considérant que cette entente doit être renouvelée ;

Consérant que la municipalité d'Upton ne renouvellera pas cette entente ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la nouvelle entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie soit adoptée avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

4.2 Entente intermunicipale plan d'aide mutuelle avec la municipalité d'Upton

Résolution 2020-10-186

Considérant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie signée le 8 juin 2000 avec les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et Upton ;

Considérant que cette entente doit être renouvelée ;

Consérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne renouvellera pas cette entente ;
En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la nouvelle entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie soit adoptée avec la municipalité d'Upton.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

4.3 APAM – renouvellement de cotisation annuelle 2021

Résolution 2020-10-187

Considérant la demande de renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie) pour l'année 2021 ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente de partenariat avec l'APAM pour la cotisation annuelle 2021 au montant de 22 \$/pompiers et une tarification de 85 \$/heure lorsque les services sont requis et d'en rembourser les frais.

4.4 Achat de matériel

Résolution 2020-10-188

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement d'équipements suite aux interventions ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat :

- D'équipements chez l'Arsenal selon leurs offres au montant d'environ 1 888,50 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.
- De vêtements pour deux nouveaux pompiers totalisant la somme d'environ 290 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.5 Demande d'aide financière pour formation des pompiers volontaires

Résolution 2020-10-189

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I, 6 opérateurs d'autopompe, 6 désincarcération, 1 officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2020-2021

Résolution 2020-10-190

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasif pour la prochaine saison hivernale ainsi que le transport d'abrasif et que deux fournisseurs ont été invités à soumissionner ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'abrasifs auprès de Carrières Acton au prix de 40,90 \$ la tonne métrique plus les frais environnementaux et le contrat de transport plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Contrat avec le MTQ – déneigement du rang Saint-Édouard

Résolution 2020-10-191

Considérant le contrat / marché à intervenir avec le Ministère des Transports pour le déneigement et le déglçage du rang Saint-Édouard ;

En conséquence, il a été proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser la signature du contrat / marché à intervenir avec le Ministère des Transports pour le déneigement et le déglçage du rang Saint-Édouard pour 5,537 km pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière France Desjardins à signer ledit contrat / marché avec le MTMDET.

5.3 Demande de droit de passage Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc.

Résolution 2020-10-192

Considérant la demande du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. pour droit de passage et traverses de certaines rues, routes et rangs;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage et les traverses du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2020

Résolution 2020-10-193

Considérant que l'édition 2020 de "*La Semaine québécoise de réduction des déchets*" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre 2020 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020, "*La Semaine québécoise de réduction des déchets*".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

6.2 Achat de PAX-XL 1900 pour l'usine d'eau potable

Résolution 2020-10-194

Considérant qu'il faut procéder à faire l'achat de chloro-hydrate d'aluminium pour l'usine d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de chloro-hydra d'aluminium PAX-XL 1900 pour l'usine d'eau potable pour la quantité de 5 tonnes métriques liquides au montant d'environ 1 617 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Résolution 2020-10-195

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption ;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Plan d'implantation et d'intégration architectural – PIIA 44, rue Saint-Patrice – 24, rue Lemonde – 121, rue Saint-Patrice et 30, Place Mauriac

Résolution 2020-10-196

Considérant les demandes de permis et certificats d'autorisation reçues par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que ces demandes sont assujetties au Règlement no 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 septembre 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de changer le revêtement extérieur de la résidence – Projet modifié au 44, rue Saint-Patrice;
- 2) Le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 24, rue Lemonde;
- 3) Le projet de remplacement des garde-corps des galeries existantes et le revêtement de la toiture du garage attaché au 121, rue Saint-Patrice;
- 4) Le projet d'installation de bâtiments temporaires (roulottes) au 30, Place Mauriac.

L'ensemble de ces projets concerne les éléments traités par le Comité consultatif d'urbanisme et sont sujet aux conditions établies par celui-ci. De plus, une annexe faisant partie intégrante de cette résolution s'applique concernant le dossier du 30, Place Mauriac.

7.2 Plan d'Aménagement d'ensemble PAE zone H-19 modification à l'implantation - rue Quintal

Résolution 2020-10-197

Considérant que la Municipalité a reçu une proposition pour une nouvelle implantation des bâtiments dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour la zone H-19;

Considérant que le Règlement numéro 301-18 sur les plans d'aménagement d'ensemble s'applique sur cette propriété;

Considérant que le projet propose maintenant d'adosser les six immeubles de six logements à la limite nord-ouest du terrain et que la construction des bâtiments débute par le bâtiment le plus loin de l'accès au terrain, tel que présenté sur un plan projet d'implantation préparé par Jean-Yves Tremblay reçu le 9 septembre 2020;

Considérant que les autres éléments du plan restent inchangés pour le moment;

Considérant que le projet présenté est toujours incomplet, donc ne permet pas son approbation en vertu du Règlement sur les PAE;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 septembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le principe de l'implantation présenté par le plan préparé par Jean-Yves Tremblay reçu le 9 septembre 2020 et le phasage proposé. Le Conseil municipal attendra un dossier qui contient toutes les informations requises pour une approbation lors d'une séance ultérieure.

7.3 Dépôt d'une lettre

La directrice générale procède au dépôt d'une lettre de démission de l'inspectrice en bâtiment et environnement. Le conseil désire lui témoigner sa reconnaissance pour ses 16 dernières années de loyauté et son grand dévouement au sein de la Municipalité de Saint-Liboire et lui souhaite bonne chance pour l'avenir et dans ses projets futurs.

7.4 Mandat à une firme pour inspection en bâtiment et environnement

Résolution 2020-10-198

Considérant la lettre de démission déposée plus tôt au point précédent et que nous devons pallier au remplacement de l'inspectrice en bâtiment et environnement;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Infrastructel selon son offre datée du 23 septembre dernier au taux horaire et kilométrage mentionné à ladite offre et d'en effectuer le paiement.

Désignation fonctionnaire désigné pour règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés

Résolution 2020-10-199

Considérant qu'il est opportun de désigner un fonctionnaire désigné adjoint aux fins de l'application du *Règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés*;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Daniel Sivret, responsable de l'application du règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier n'a été discuté.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Bibliothèque*

Monsieur Jean-François Chagnon : *RIAM*

Monsieur Yves Winter : *CCR, SLEF (28-08-2021) Sous-comité « Nouveaux arrivants », Comité des Aînés*

Monsieur Yves Taillon: *CCU, OBV Yamaska et CRN*

Monsieur Serge Desjardins: *CCU, CCR et Comité incendie*

Madame Martine Bachand : *AGA des Loisirs et Bibliothèque par Zoom*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle.
--

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 1^{er} septembre au 6 octobre 2020 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-10-200

Il a été proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 20 H.

**Claude Vadnais,
Maire**

**France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 novembre 2020.